



Canada Revenue Agency

Agence du revenu du Canada

T5 Statement of Investment Income / État des revenus de placement

Year

Year input box

Protected B / Protégé B when completed / une fois rempli

Main table with fields 24-23 for dividends, tax credits, interest, and recipient info.

Recipient's name and address / Nom, prénom et adresse du bénéficiaire and Payer's name and address / Nom et adresse du payeur

Currency and identification codes / Codes de devise et d'identification fields 27-29

For information, see the back. / Pour obtenir des renseignements, lisez le dos.

See the privacy notice on your return. / Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.

T5 (09/21)



Canada Revenue Agency

Agence du revenu du Canada

T5 Statement of Investment Income / État des revenus de placement

Year

Year input box

Protected B / Protégé B when completed / une fois rempli

Main table with fields 24-23 for dividends, tax credits, interest, and recipient info.

Recipient's name and address / Nom, prénom et adresse du bénéficiaire and Payer's name and address / Nom et adresse du payeur

Currency and identification codes / Codes de devise et d'identification fields 27-29

For information, see the back. / Pour obtenir des renseignements, lisez le dos.

See the privacy notice on your return. / Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.

T5 (09/21)



Canada Revenue Agency

Agence du revenu du Canada

T5 Statement of Investment Income / État des revenus de placement

Year

Year input box

Protected B / Protégé B when completed / une fois rempli

Main table with fields 24-23 for dividends, tax credits, interest, and recipient info.

Recipient's name and address / Nom, prénom et adresse du bénéficiaire and Payer's name and address / Nom et adresse du payeur

Currency and identification codes / Codes de devise et d'identification fields 27-29

For information, see the back. / Pour obtenir des renseignements, lisez le dos.

See the privacy notice on your return. / Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.

T5 (09/21)

If you are using this page for the recipient's copies, keep the bottom slip for your records.

Si vous utilisez cette page pour les copies du bénéficiaire, conservez la copie du bas pour vos dossiers.

For information on how to complete this form, see the back.

Les renseignements sur la façon de remplir ce formulaire se trouvent au dos.

Detach this part before filing your T5 information return.

Détachez cette partie avant de produire votre déclaration de renseignements T5.

Report these amounts on your Income Tax and Benefit Return

10 **Dividends from Canadian corporations other than eligible dividends** – The amount an individual has to report as income is the amount shown in box 11. The dividend tax credit to which an individual is entitled is shown in box 12. For more information, see lines 12000 and 40425 in the Federal Worksheet.

13 **Interest from Canadian sources** – For information on how to report this amount on your return, see line 12100 in the Federal Income Tax and Benefit Guide.

Box 14 – Other income from Canadian sources

Box 15 – Foreign income

For information on how to report box 14 or 15 amounts on your return, see line 12100 in the Federal Income Tax and Benefit Guide.

Box 16 – Foreign tax paid

We use this amount to calculate your foreign tax credit. For more information, see line 40500 of the Income Tax and Benefit Return.

Box 17 – Royalties from Canadian sources

If royalties are from a work or invention of yours with no associated expenses, enter the amount on line 10400 of your return. Enter on line 13500 your royalties that have expenses associated with them. Enter on line 12100 all other royalties.

18 **Capital gains dividends** – Enter this amount on line 17400 of Schedule 3, "Capital Gains (or Losses)."

Box 19 – Accrued income: Annuities

This amount is the earnings part of a general annuity. If you were 65 or older at the end of the year, or if you received the annuity payments because of the death of your spouse or common-law partner, report this amount on line 11500 of your return. Otherwise, enter this amount on line 12100 of your return.

21 **Report code** – The code in this box indicates that this slip is the original ("O"), an amended ("A"), or a cancelled slip ("C").

22 **Recipient identification number** – If you are an individual (other than a trust), the number in this box is your social insurance number. In all other cases, the number is your 15 character business number.

23 **Recipient type** – The code in this box indicates if the amount was paid to an individual ("1"), a joint account ("2"), a corporation ("3"), an association, trust, club, or partnership ("4"), or a government ("5").

24 **Eligible dividends from Canadian corporations** – The amount an individual has to report as income is the amount shown in box 25. The dividend tax credit to which an individual is entitled is shown in box 26. For more information, see lines 12000 and 40425 in the Federal Worksheet.

27 **Foreign currency** – Leave this area blank if you are reporting amounts in Canadian dollars. For more information, see box 27 in the Guide T4015, T5 Guide – Return of Investment Income.

28 **Transit** – If you are reporting for a financial institution or any similar business, enter the recipient's transit code or branch identification code (up to eight characters) in this area.

29 **Recipient account** – If you can identify the recipient by an account number or policy number, enter the appropriate characters (up to 12) in this area.

Box 30 – Equity linked notes interest

Identify a box in the "Other information" area as box 30. In the "Amount box," enter the total interest that is deemed to accrue pursuant to subsection 20(14.2) of the Act from the assignment or transfer of linked notes. Report this amount on line 12100 of your return.

For more information, consult the section "Other information" in Guide T4015, T5 Guide – Return of Investment Income.

You may have to pay your taxes by instalments. For more information, go to canada.ca/taxes-instalments or call **1-800-959-8281**.

If you are a registered Indian, or entitled to be registered as an Indian, under the Indian Act, your personal property, including income, is exempt from tax when it is located on a reserve. See Form T90.

Under the Income Tax Act, you have to give your social insurance number (SIN) on request to any person who prepares an information slip for you. If you do not have a SIN, apply for one at any Service Canada Centre.

Déclarez ces montants dans votre déclaration de revenus et de prestations

10 **Dividendes de sociétés canadiennes autres que des dividendes déterminés** – Le montant qu'un particulier doit déclarer comme revenu est le montant de la case 11. Le crédit d'impôt pour dividendes auquel un particulier a droit figure à la case 12. Pour en savoir plus, lisez les renseignements aux lignes 12000 et 40425 de la feuille de travail fédérale.

13 **Intérêts de source canadienne** – Lisez les renseignements à la ligne 12100 de votre guide d'impôt et de prestations fédéral.

Case 14 – Autres revenus de source canadienne

Case 15 – Revenus étrangers

Lisez les renseignements à la ligne 12100 de votre guide d'impôt et de prestations fédéral pour savoir comment indiquer les montants des cases 14 et 15 dans votre déclaration.

Case 16 – Impôt étranger payé

Ce montant sert à calculer votre crédit pour impôt étranger. Pour en savoir plus, lisez les renseignements à la ligne 40500 de la déclaration de revenus et de prestations.

Case 17 – Redevances de source canadienne

Inscrivez à la ligne 10400 de votre déclaration les redevances sur un ouvrage ou une invention dont vous êtes l'auteur et auxquelles aucune dépense n'est associée. Si des dépenses lui sont associées, la redevance doit être déclarée comme revenu d'un travail indépendant à la ligne 13500. Inscrivez les autres redevances que vous touchez à la ligne 12100.

18 **Dividendes sur gains en capital** – Inscrivez ce montant à la ligne 17400 de l'annexe 3, « Gains (ou pertes) en capital ».

Case 19 – Revenus accumulés : Rentes

Ce montant est la partie « revenu » des rentes ordinaires. Si vous aviez 65 ans ou plus à la fin de l'année, ou si vous avez reçu des paiements de rentes en raison du décès de votre époux ou conjoint de fait, déclarez ce montant à la ligne 11500 de votre déclaration. Autrement, inscrivez-le à la ligne 12100.

21 **Code du feuillet** – Le code dans cette case indique que ce feuillet est l'original (« O »), un feuillet modifié (« M ») ou un feuillet annulé (« C »).

22 **Numéro d'identification du bénéficiaire** – Si vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie), ce numéro est votre numéro d'assurance sociale. Dans tous les autres cas, il s'agit de votre numéro d'entreprise de 15 caractères.

23 **Type de bénéficiaire** – Le code dans cette case indique si le montant a été payé à un particulier (« 1 »), à un compte conjoint (« 2 »), à une société (« 3 »), à une association, à une fiducie, un club ou à une société de personnes (« 4 ») ou à un gouvernement (« 5 »).

24 **Dividendes déterminés de sociétés canadiennes** – Le montant qu'un particulier doit déclarer comme revenu est le montant de la case 25. Le crédit d'impôt pour dividendes auquel un particulier a droit figure à la case 26. Pour en savoir plus, lisez les renseignements aux lignes 12000 et 40425 de la feuille de travail fédérale.

27 **Devises étrangères** – N'inscrivez rien dans cette section si les sommes que vous déclarez sont en dollars canadiens. Lisez les renseignements à la case 27 dans le guide T4015, Guide T5 – Déclaration des revenus de placement.

28 **Succursale** – Si vous remplissez une déclaration de renseignements T5 au nom d'un établissement financier ou d'une entreprise semblable, inscrivez à la case 28 le code de domiciliation approprié ou le code d'identification de la succursale bancaire du bénéficiaire (jusqu'à huit caractères).

29 **Numéro de compte du bénéficiaire** – Si vous connaissez le bénéficiaire par son numéro de compte ou de police, inscrivez ce numéro (jusqu'à 12 caractères).

Case 30 – Intérêts de billets liés à des actions

Dans la section « Autres renseignements », désignez une case 30. Dans la case « Montant », inscrivez la somme totale réputée constituer le montant d'intérêts courus conformément au paragraphe 20(14.2) de la Loi à la suite de la cession ou du transfert des billets liés. Déclarez ce montant à la ligne 12100 de votre déclaration.

Pour en savoir plus, consultez la section « Autres renseignements » de la publication T4015, Guide T5 – Déclaration des revenus de placements.

Il se peut que vous deviez payer votre impôt par acomptes provisionnels. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-acomptes-provisionnels ou composez le **1-800-959-7383**.

Si vous êtes inscrit à titre d'Indien ou avez droit de l'être selon la Loi sur les Indiens, vos biens meubles situés sur une réserve, y compris votre revenu, sont exonérés d'impôt. Consultez le formulaire T90.

Selon la Loi de l'impôt sur le revenu, vous devez fournir, sur demande, votre numéro d'assurance sociale (NAS) à toute personne qui établit un feuillet de renseignements à votre nom. Si vous n'avez pas de NAS, vous devez en obtenir un auprès d'un Centre Service Canada.

How to complete this form

You can use this form whether you file electronically or on paper.

Before completing any T5 slip, see Guide T4015, T5 Guide – Return of Investment Income. You can get a copy by going to canada.ca/cra-forms or by calling **1-800-959-5525**.

For more information about filing electronically, go to canada.ca/taxes-iref.

If you file your T5 slips on paper:

- Use one sheet for three different recipients for the copy you are sending to us. Do not separate the slips when you send them with your T5 Summary.
- Use a separate sheet for the two copies you are giving to the recipient and the copy you are keeping in your records.

Send a copy with the T5 Summary to:

T5 Program
Jonquière Tax Centre
PO Box 1300, LCD Jonquière
Jonquière QC G7S 0L5

Comment remplir ce formulaire

Vous pouvez utiliser ce formulaire si vous produisez votre déclaration par voie électronique ou sur papier.

Avant de remplir les feuillets T5, consultez la publication T4015, Guide T5 – Déclaration des revenus de placements. Vous pouvez en obtenir une copie en allant à canada.ca/arc-formulaires ou en composant le **1-800-959-7775**.

Pour en savoir plus sur la façon de produire par voie électronique, allez à canada.ca/impots-tedr.

Si vous produisez vos feuillets T5 sur papier :

- Utilisez une page pour trois bénéficiaires distincts pour la copie que vous nous envoyez. Ne séparez pas les feuillets avant de nous les envoyer avec le T5 Sommaire.
- Utilisez une page distincte pour les deux copies que vous remettez à chaque bénéficiaire et la copie que vous gardez dans vos dossiers.

Envoyez une copie avec le formulaire T5 Sommaire à :

Programme T5
Centre fiscal de Jonquière
CP 1300, PDF Jonquière
Jonquière QC G7S 0L5